

La Marine nationale a procédé à la saisie de 4,87 tonnes de cocaïne sur un navire de pêche intercepté dans la zone maritime polynésienne. L'opération a été menée par la frégate *Prairial*, alors que le bâtiment, battant pavillon togolais, provenait d'Amérique centrale et faisait route vers l'Australie.

La cargaison, répartie en 96 ballots, était convoyée par un équipage composé de ressortissants honduriens et équatoriens. Conformément à la Convention de Vienne, et la drogue n'étant pas destinée au territoire national, aucune enquête judiciaire n'a été ouverte en France. Les États d'origine des trafiquants conservent toutefois la possibilité d'engager des poursuites.

Coordonnée par le Haut-commissariat de la République, l'opération a mobilisé les forces armées en Polynésie française, en lien avec la gendarmerie nationale et l'Office anti-stupéfiants. Elle illustre le rôle clé de la Marine nationale dans la lutte contre les trafics internationaux et la sécurisation des grands espaces maritimes du Pacifique.